



Reconnaissez les suicides comme des accidents de service M.HIRSCH !

Il y a un an, une infirmière du service de néonatalogie du groupe hospitalier du Havre **souffrant de ses conditions de travail**, s'était suicidée à son domicile.

Elle avait laissé une lettre expliquant **qu'elle subissait un important stress professionnel**.

Les syndicats SUD Santé et la CGT avaient demandé, via le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) menée par une délégation d'enquête paritaire (DEP) **qui a classé le décès de l'infirmière comme relevant du régime des accidents de service**.

La direction du groupe hospitalier du Havre a confirmé, dans un communiqué : *« avoir suivi l'avis de la commission de réforme qui impute le suicide de Melle E.L. à un accident de service »*.

Le travail de fond entrepris par la DEP avait permis de démontrer **le lien direct et unique entre le suicide de l'infirmière et ses conditions de travail**.

Cette reconnaissance d'accident de service apporte enfin une réponse au compagnon et aux enfants de l'infirmière et un réconfort moral aux équipes soignantes et démontre que **le risque psycho-social était bien réel au sein de l'établissement**.

Il faut également rappeler que le décès de cette infirmière avait fait partie d'une vague de suicides l'été dernier, dans le personnel infirmier en France, notamment à Toulouse, à Saint Calais, près du Mans et à Reims.

Des établissements de l'AP-HP ont également été confrontés à des drames humains similaires (Bichat, HEGP, Cochin...).

Là, encore, les représentant-e-s du personnel déplorent **la rigidité de l'administration qui consiste à faire durer les procédures**.

La raison invoquée étant qu'il s'agit de *« dossiers sensibles »* et qu'il convient de prendre du temps, y compris **lorsque tous les éléments du dossier font apparaître que l'imputabilité au service est avérée**.

La mise en place de la DEP devrait accélérer la prise de décision du directeur d'établissement.

Au lieu de cela, Martin HIRSCH, directeur général et la DRH AP-HP préfèrent se cacher derrière une commission de réforme, **qui brille souvent par son absence d'analyse et d'impartialité**.

Dans certains cas, il a même été nécessaire **pour la famille de l'agent de saisir le Tribunal administratif pour obtenir enfin la légitime reconnaissance d'un accident de service**.

Le changement de gouvernement devrait, à moyen terme, avoir pour effet la nomination d'un nouveau directeur général pour l'AP-HP. Alors **M. HIRSCH, avant de partir, un bon geste, reconnaissez les suicides de l'AP-HP en accidents de service !**

Mai 2017